

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

ÉTAPE 1

# Règlement intérieur et modifications

Drogues  
au volant :  
Connaissez-  
vous  
les risques ?

SECURITE ROUTIERE  
GOUVERNEMENT



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Mettre à jour le Règlement Intérieur pour prévenir les addictions

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE



## Objectifs :

- Protéger la santé et la sécurité des salariés.
- Interdire l'alcool et les drogues sur les postes de travail à risques.



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Mettre à jour le Règlement Intérieur pour prévenir les addictions

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE



Le contenu du RI :

- Liste des postes à risques.
- Modalités claires de contrôle.
- Sanctions et contre-examen prévus.



CLUB ESR 69

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



PRÉFÈTE  
DU RHÔNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Mettre à jour le Règlement Intérieur pour prévenir les addictions

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

Qu'est ce qu'un poste de travail à risques



- L'activité de conduite d'un véhicule ( voiture, camion , chariot élévateur ...) constitue un poste à risques
- La liste d'activités dangereuses doit être libellée dans le RI, ou alors un renvoi au DUERP est possible.
- Cette liste est établie après avis du comité social et économique (CSE) et du médecin du travail.



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

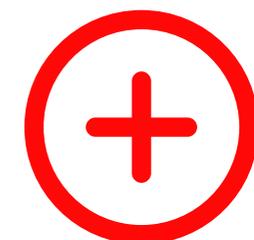
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Mettre à jour le Règlement Intérieur pour prévenir les addictions

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

## La hiérarchisation des sanctions :

- Avertissement ou blâme
- Mise à pied disciplinaire
- Mutation
- Rétrogradation
- Licenciement pour faute simple, grave ou lourde



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Mettre à jour le Règlement Intérieur pour prévenir les addictions

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

## Prévoir témoin et droit au contre-test.

- Intégrer la possibilité lors de test qu'une personne appartenant à l'entreprise puisse assister la personne testée.
- Prévoir la réalisation d'un contre-test en cas de positivité et le droit à un nouvel examen en laboratoire d'analyses.



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Mettre à jour le Règlement Intérieur pour prévenir les addictions

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

## Refus de se soumettre aux tests

- Le refus de se soumettre aux tests est passible des mêmes sanctions que celles prévues en cas de positivité.



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

ÉTAPE 2

Drogues  
au volant :  
Connaissez-  
vous  
les risques ?

# Validation du règlement intérieur



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Valider et communiquer le RI

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE



## Objectifs :

- Promouvoir le dialogue social
- Transmettre le RI à l'inspection du travail pour validation
- Informer les salariés



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Valider et communiquer le RI

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE



- Co-construire la démarche en toute transparence avec le CSE et la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail).
- Initier la démarche d'information du CSE avec le dépôt des éléments du projet dans la BDESE (base de données économique, sociale et environnementale).
- Recueillir l'avis du CSE (un mois à minima après l'information de ce dernier).

L'implication du CSE est primordiale afin de favoriser le dialogue social et la communication avec les salariés.



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

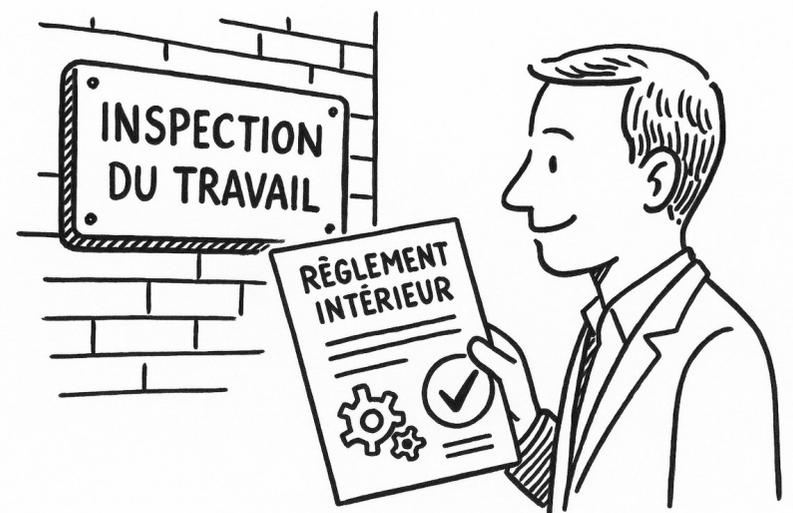
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Valider et communiquer le RI

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

## La démarche de validation par l'inspection du travail

- Une fois l'avis du CSE recueilli, transmettre le règlement intérieur par voie dématérialisée ou par courrier.
- Le RI entre en vigueur après un délai d'un mois à compter de son dépôt auprès de l'Inspection du Travail et de sa diffusion dans l'entreprise.



**L'inspection du travail peut demander le retrait ou la modification d'une clause** (article L1322-1 du Code du travail).  
**D'où la nécessité de respecter cette démarche de prévention des addictions.**



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Valider et communiquer le RI

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

## Comment communiquer aux salariés



- **Les canaux de communication**

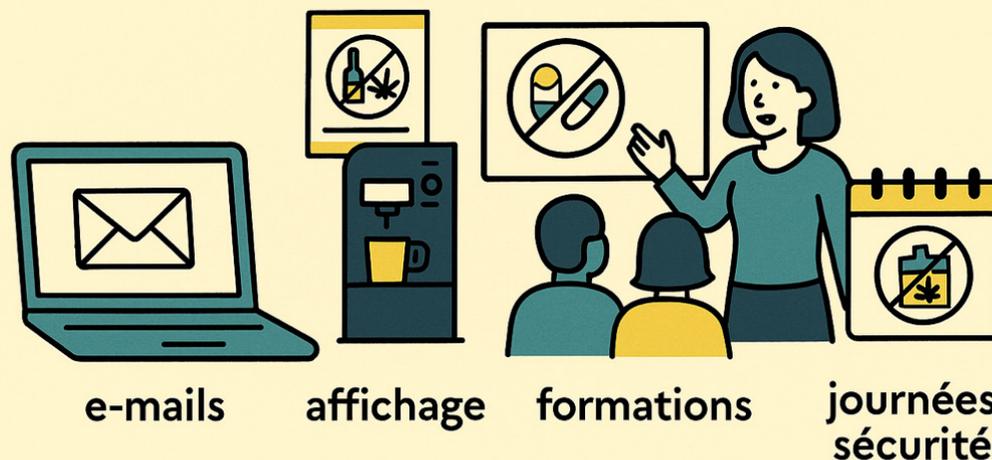
Lors de réunions d'équipe

Mail

Affichage

Ecrans dynamique

Pop-up sur les ordinateurs



- **Le contenu de la communication**

Risques liés à l'alcool, drogues et médicaments

Les mesures d'accompagnements

Cadre juridique

Impact sur la sécurité

Les types de consommations

- **L'organisation d'actions de sensibilisation**

Quiz interactifs

Journée sécurité

Cafés débats

Conférence d'addictologue

Formations

E-learning

**Il est essentiel d'insister sur la prévention et non sur la sanction.**



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Valider et communiquer le RI

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

## Les Services de Prévention et de Santé au Travail SPST

### Un acteur incontournable

Anciennement connu sous le nom de médecine du travail, Les SPST sensibilisent les salariés aux conduites addictives (alcool, drogues, médicaments) dans le cadre de leur mission de **prévention primaire**.



**Associer les SPST le plus en amont possible de la démarche est indispensable**



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

ÉTAPE 3



# Organiser les contrôles



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'organisation des contrôles

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE



## Objectifs :

- Former les intervenants
- Connaître les différents types de contrôles
- Identifier le public éligible aux contrôles
- Mettre en oeuvre la procédure



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'organisation des contrôles

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

## La formation des intervenants

- Former les personnes qui vont réaliser les tests (RH, sécurité, managers, préventeurs...).



## Le contenu de la formation

- Savoir utiliser les tests
- Les conditions de stockages
- L'étalonnage
- L'enregistrement (savoir rédiger un PV de contrôle)

**Il est recommandé de se faire accompagner par un organisme de formation expert dans le domaine**



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'organisation des contrôles

## Les types de contrôle

- **Les contrôles volontaires**

Idéal pour présenter la démarche dans le cadre de l'étape de l'information du personnel, c'est la première phase pour habituer les salariés et faire de la prévention. Il est recommandé de ne réaliser de sanction lors de cette étape.

Lors de cette étape, il est recommandé d'anonymiser les tests.

- **Les contrôles prévus**

Annoncer les dates des contrôles, notamment dans une phase pour habituer les salariés et faire de la prévention.

- **Les contrôles inopinés**

Mettre en place ces contrôles dans un second temps, une fois la démarche plus mature.

- **Les contrôles pour suspicion**

Réaliser des contrôles en cas de comportement altéré (troubles de l'élocution, de l'équilibre, gestes imprécis, etc.)

Ce type de contrôle ne peut concerner que les salariés exposés à des postes à risques.



CLUB ESR 69

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE

## TYPES DE CONTRÔLES

Contrôles prévus



Contrôles inopinés



Contrôles pour suspicion  
(comportement altéré)



PRÉFÈTE  
DU RHÔNE

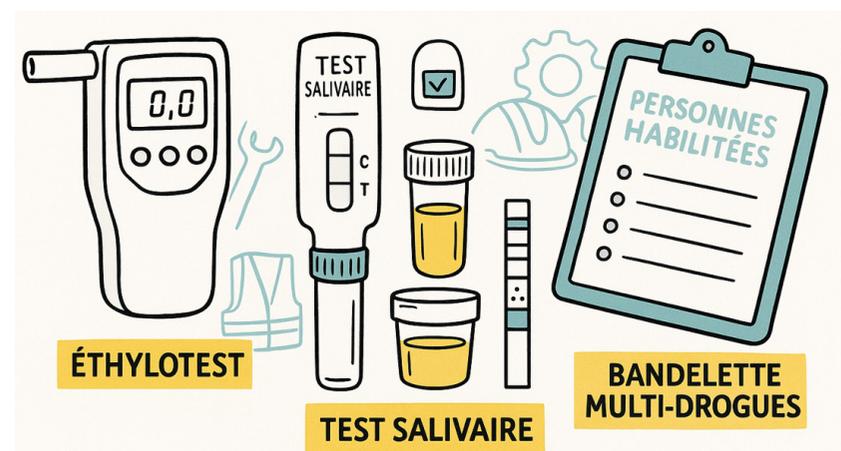
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# L'organisation des contrôles

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

## Les points d'attention et mise en oeuvre

- **Témoins :**  
Prévoir la présence de témoins appartenant à l'entreprise lors des tests.
- **Accord de la personne testée :**  
Obtenir l'accord de la personne testée (si refus doit être considéré comme positif et s'exposant à sanction).
- **Confidentialité:**  
Assurer la confidentialité lors des tests pour préserver la dignité du salarié
- **Réalisation des tests :**  
Les tests doivent être réalisés par des personnels formés et habilités (en interne). Réaliser une liste des personnes habilitées.



- **Contre-examen :**  
Prévoir le droit à un contre-examen médical (prévoir les laboratoires de proximité en capacité de réaliser ce contre-examen)
- **Matériel :**  
Tester le matériel en amont et s'assurer de son bon étalonnage (à mentionner dans le PV par exemple).

**L'exemplarité est indispensable, celui qui conduit le test doit le faire en premier.**



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'organisation des contrôles

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

## Organisation pratique :

- Prévoir un budget :



- **S'organiser pour la réalisation des tests :**

Organisation du travail

Horaires

Types de tests

Tirage au sort

Fréquence des tests

Rédaction des PV

Gestion des personnes positives  
(remplacement sur le poste de  
travail)



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'organisation des contrôles

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

## Les salariés éligibles aux contrôles

Se référer à la liste de postes de travail dangereux

Uniquement les salariés exerçant les activités prévues dans la liste de postes de travail dangereux pourront être soumis aux tests.

### POSTES DE TRAVAIL DANGEREUX



- Conducteurs de chariots élévateurs

- Conducteurs de voitures, de camions



... toute autre activité dangereuse



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

**ÉTAPE 4**

# Gestion des cas positifs



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Gestion des cas positifs

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE



## Objectifs :

- Retirer le salarié du poste de travail
- Réaliser un contre examen le cas échéant
- Accompagner les salariés
- Notifier les sanctions disciplinaires



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Gestion des cas positifs

## Accompagnement en cas de tests positifs :

- Retirer immédiatement et sans délai le salarié de son poste de travail

Il est nécessaire lors de la campagne de contrôle de prévoir la continuité de l'activité en cas de test positif.

## Le contre-examen

- Proposer de faire une contre expertise en laboratoire d'analyses médicales

Un partenariat avec des laboratoires réalisant des analyses sanguines, urinaires ou salivaires est nécessaire



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Gestion des cas positifs

## La procédure d'accompagnement du salarié positif :

- Le contact systématique du 15 (SAMU). La conduite à tenir est similaire à celle d'un salarié présentant des signes de malaise.
- Mettre en place un système de transport pour raccompagner le salarié (Transport médicalisé, ou après avis médical un taxi ou un membre de l'encadrement)
- S'assurer qu'un proche pourra prendre en charge le salarié.

Ne jamais laisser le salarié reprendre la route seul en cas de test positif



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Gestion des cas positifs

## Le suivi du salarié

- Au retour du salarié, prendre un rendez-vous avec la médecine du travail.
- Réaliser un entretien en interne de l'entreprise pour proposer les accompagnements possibles concernant les addictions. Cet entretien sera le moment d'échanger sur les conséquences de la prise d'alcool, de drogues ou de médicaments sur sa sécurité et celle des autres salariés.



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Gestion des cas positifs

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

## Les sanctions disciplinaires

- Définir clairement les sanctions applicables en cas de non-respect des règles telles que prévues dans le règlement intérieur.

À noter qu'un refus de se soumettre à un contrôle induira la même sanction que pour une personne positive.



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

**Pour en savoir plus sur  
la procédure**



CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE RHÔNE



**CLUB ESR 69**

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 1. Préparation et Cadre Juridique

- **Impliquer, informer et consulter les CSE** : La première étape consiste à informer et consulter le Comité Social et Économique (CSE) sur la démarche envisagée.
- **Règlement intérieur** :
  - Rédiger ou adapter le règlement intérieur pour y inclure les dispositions relatives aux contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants.
  - Le règlement intérieur doit établir le lien entre les activités de l'entreprise et les risques excluant toute consommation de boissons alcoolisées et autres substances psychoactives. (**Définir les activités dangereuses** : soit par une liste de poste dit dangereux ou alors en renvoi au DUERP)
  - Il doit également préciser les conditions et modalités des contrôles.
  - Prévoir une hiérarchisation des sanctions
  - Faire valider le règlement intérieur par les CSE.
  - A faire valider également par Inspection du Travail
  - Informer et diffuser le règlement intérieur aux salariés.
- **Cadre Réglementaire** :
  - S'appuyer sur les arrêts du Conseil d'État autorisant les contrôles : Arrêt Corona (1980) pour l'alcool et Conseil d'État (2016) pour les stupéfiants.
- **Modalités de contrôle** : Valider les modalités de contrôle avec les CSE et prévoir la formation des testeurs + témoin appartenant l'entreprise lors du test, ....

## 2. Démarche Globale de Prévention

- **Intégrer la démarche dans un contexte global de prévention** : Il est crucial de ne pas isoler les contrôles, mais de les intégrer dans une démarche plus large de prévention des risques.
- **Transparence** : Assurer une transparence totale dans la démarche et la communication avec les salariés.
- **Objectif de prévention** : Rappeler que l'objectif des contrôles est la prévention (protection du salarié, des autres salariés et de l'entreprise) et non la sanction systématique.

## 3. Communication et Sensibilisation

- **Communication Interne** :
  - Mettre en place une campagne de communication interne en utilisant divers vecteurs : affiches, pop-up, écrans dynamiques, vidéos, flyers, informations avec la fiche de paie, newsletters, etc.
  - Organiser des actions de sensibilisation : quizz, formations e-learning, journées sécurité, conférences d'addictologues, cafés débats, troupes de théâtre, etc.
  - Aborder les thèmes suivants : risques liés à l'alcool, compréhension des stupéfiants, CBD (Cannabidiol), accompagnements possibles (prévention tertiaire), médicaments (liés au stress, etc.), pictogrammes sur les boîtes de médicaments, cadre juridique, différents types de consommation (récréative, convivialité business, etc.).
- **Annnonce des tests** : Communiquer sur la mise en place des contrôles à tous les acteurs concernés (Service Santé et de prévention au travail, Managers, service sécurité).

## 4. Mise en Œuvre des Contrôles

**Formation des acteurs :** Former les personnes qui vont réaliser les tests (RH, sécurité, managers, préventeurs...). Cette formation permettra de savoir utiliser les tests et d'avoir des conditions de stockages adaptés + étalonnage + enregistrements (PV de contrôle ou documents de suivi).

- **Types de contrôles :**
  - **Contrôles prévus :** Annoncer les dates des contrôles, notamment dans une première phase pour habituer les salariés et faire de la prévention.
  - **Contrôles inopinés :** Mettre en place ces contrôles dans un second temps, une fois la démarche plus mature.
  - **Contrôles pour suspicion (comportement altéré) :** Réaliser des contrôles en cas de comportement altéré (troubles de l'élocution, de l'équilibre, gestes imprécis, etc.). Ces contrôles peuvent concerner l'ensemble du personnel.
- **Déroulement de la démarche:**
  - **Étape 1** (introduction) : Présentation des tests.
  - **Étape 2** (initiation) : Contrôle sur la base du volontariat sans communication individuelle des résultats (pour que les salariés puissent découvrir les tests, une statistique globale de cette action pourra ressortir).
  - **Étape 3** (lancement de la démarche) : contrôles prévus
  - **Étape 4** (mise en œuvre pérenne) : contrôles inopinés
- **Les point d'attention et mise en oeuvre**
  - **Témoins :** Prévoir la présence de témoins appartenant à l'entreprise lors des tests.
  - **Accord de la personne testée :** Obtenir l'accord de la personne testée (si refus doit être considéré comme positif et s'exposant à sanction).
  - **Anonymat :** Assurer l'anonymat lors des tests
  - **Contre-examen :** Prévoir le droit à un contre-examen médical (prévoir les laboratoires de proximité en capacité de réaliser ce contre-examen)
  - **Réalisation des tests :** Les tests doivent être réalisés par des personnels formés et habilités (en interne). Réaliser une liste des personnes habilitées.
  - **Matériel :** Tester le matériel en amont et s'assurer de son bon étalonnage ( à mentionner dans le PV par exemple).
  - **Exemplarité :** Celui qui conduit le test doit le faire en premier.
- **Organisation pratique :**
  - S'organiser pour la réalisation des tests (organisation du travail, horaires, types de tests, tirage au sort, fréquence des tests, sécurité des testeurs, gestion des personnes positives aux tests, rédaction du PV).
  - **Prévoir un budget.** (environ 1 euro le test alcoolémie et 10 euros pour les tests multidrogues)
  - Toute la chaîne hiérarchique doit être impliquée

## 5. Suivi et Accompagnement

- **Accompagnement en cas de tests positifs :** Prévoir un dispositif d'accompagnement pour les personnes dont le test est positif (retrait du poste de travail, rendez-vous avec

sa hiérarchie, rendez-vous auprès des services de prévention de santé au travail, sanctions, ...)

En cas de contrôle positif, il est indispensable de permettre la réalisation d'un 2<sup>ème</sup> test puis d'une contre-expertise par prélèvement sanguin, urinaire ou salivaire. **Pour cela un partenariat avec un laboratoire d'analyse médicale est nécessaire**

- **Procédure** : Définir une procédure d'accompagnement d'un salarié positif. Contact systématique du 15 puis prise en charge de la victime. Soit par un système de transport médicalisé, un taxi ou raccompagner le salarié sur demande du 15 par un hiérarchique ou un membre de l'encadrement ou toute personne ayant autorité et en s'assurant qu'un proche pourra le prendre en charge (ne jamais laisser le salarié reprendre la route en cas de test positif)
- **Sanctions** : Définir clairement les sanctions applicables en cas de non-respect des règles telles que prévues dans le règlement intérieur. À noter qu'un refus de se soumettre à un contrôle induira à la même sanction qu'une personne positive.

### **Points Clés à Retenir (grands points de l'infographie)**

- **Règlement intérieur Adapté** : La base de la démarche est un règlement intérieur clair et précis avec 3 points essentiels qui doivent y figurer
  - Liste limitative des postes présentant des risques particuliers
  - Témoin
  - Contre-examen.
- **Prévention et Non Puniton** : L'objectif premier est la prévention des risques, pas la sanction.
- **Communication Essentielle** : Une communication transparente et régulière est indispensable auprès de tous les acteurs de l'entreprise. (Salariés, IRP et managers)
- **Formation Adéquate** : Les personnes réalisant les contrôles doivent être formées et compétentes et habilitées.
- **Des tests réalisés conformément à ce qui est prévu dans le règlement intérieur**
- **Démarche Progressive** : La mise en place des contrôles peut se faire de manière progressive, en commençant par des tests à blanc, des contrôles prévus et inopinés.